

Sécheresse

(Aspects réglementaires et assurantiels – pathologies des fissures – expertises)

- Contenu de la Formation
- Présentation et objectifs pédagogiques
- 2 jours de formation (14 heures) en présentiel

TARIF

Tarif public par personne
et par jour : **570 € HT**

*Tarif préférentiel, partenaire,
adhérent FEDEA > nous consulter*

LIEU

Groupe Formeret

11 rue Catherine de la Rochefoucauld
75009 Paris



Sécheresse

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Public visé >> Experts des compagnies d'assurance et cabinets d'expertise.
Prérequis : aucun.

Métier ciblé >> Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités

Cette formation est destinée aux experts amenés à intervenir dans le cadre de missions sécheresse affectant des bâtiments d'habitation.
Les objectifs sont de donner les bases permettant d'appréhender les phénomènes de retrait gonflement des argiles.

Moyens pédagogiques et techniques

La formation en présentiel intègre des pédagogies interactives facilitant l'ancrage des connaissances.
Elle favorise également le partage entre pairs.
Le corps enseignant est composé de professionnels reconnus, tels que : Experts Certifiés, Agréés et/ou Qualifiés.
Les pédagogies exposées sont illustrées par l'étude de cas pratiques, cas vécus et/ou simulations. Des supports de cours sont remis aux stagiaires.

Principaux objectifs

- Comprendre le dispositif légal des Catastrophes Naturelles en cas de sécheresse,
 - Intégrer les pratiques actuelles ayant cours en la matière (CCR, jurisprudence),
 - Découvrir les différents projets en lien avec le phénomène RGA,
 - Appréhender la structure et la pathologie des fissures,
 - S'approprier la méthodologie visant à diagnostiquer la cause déterminante,
 - Réaliser l'expertise conformément aux attendus en la matière (rapport, compte-rendu...).
-

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques... Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Accessibilité

Chaque situation étant unique, toute personne étant en situation de handicap est invitée à se signaler par retour de mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé.



PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1

- Définition sécheresse,
- Garantie légale, aspects réglementaires et assurantiels,
- Guide CCR et éclairage jurisprudentiel,
- Qualification professionnelle des sociétés d'expertise,
- Loi ELAN et PPR aléa RGA,
- Fonds de prévention RGA.

JOUR 2

- Rapport d'expertise et compte-rendu de visite,
- Méthodes, exemples.